



droit en cas de remariage apres un divorce

Par **melmus**, le **11/11/2008** à **17:57**

divorce, je paye une pension alimentaire de 220€/mois, je veux me remarié avec mon amie avec laquelle j'ai 2 enfants et un troisieme en route.

1/ quels sont les modifications possible par rapport a la pension alimentaire? (est-il possible qu'elle augmente.)

2/ Si je décède que se passera t'il par rapport a la pension alimentaire vis a vis de ma nouvelle femme?